

Tarifs de l'étude

La différence entre émoluments et honoraires ?



Nos émoluments, c'est-à-dire les tarifs de nos actes d'officiers publics (ventes, donations, contrats de mariage, successions..) sont prévus par arrêté ministériel.

Nos honoraires, en matière d'analyse et de conseil, sont fixés librement. Nous veillons à appliquer des tarifs justes et toujours justifiables.

Le saviez-vous ?

Ce que l'on appelle « frais de notaire » comprend en partie la rémunération du notaire, mais également des impôts et frais de demandes de pièces payantes nécessaires à la rédaction de l'acte.



Tarif – Honoraires



Les montants exprimés ci-dessus correspondent aux honoraires hors taxes perçus par l'étude. A ces montants s'ajoutent les frais de greffe, annonces légales, la taxe sur la valeur ajoutée et la fiscalité spécifique à l'opération éventuelle.

Consultations écrites

Les conseils qui vous sont délivrés au long d'une opération en cours et qui ne sont pas détachables de celle-ci sont englobés dans l'honoraire de cette opération. On peut citer à titre d'illustrations les avis délivrés pour suggérer de modifier une clause d'un contrat, ou encore pour fixer un délai dans une promesse de vente.

En revanche, les consultations écrites détachables d'une opération seront facturées sur la base d'un taux horaire de 250 euros HT (300 € TTC). Il en est ainsi par exemple d'une consultation faite pour déterminer, s'il est nécessaire d'aménager un régime matrimonial ou de constituer une société à l'occasion d'un projet.

Le premier rendez-vous de mise au point ou de cadrage, d'une durée de 30 minutes, n'est jamais facturé même s'il ne débouche sur aucun acte ou aucune consultation écrite.

Droit de la famille

Testament olographe 60 euros

HT (72 euros TTC) avec inscription au fichier ASDN
Remise d'un testament olographe pour assurer sa conservation

Conseils en vue de la rédaction d'un testament : tarif horaire des consultations écrites avec un plancher d'1 heure avec inscription au fichier ASDN

Déblocage des comptes 150 euros

HT (180 euros TTC) par établissement bancaire

Paiement des factures 25 euros HT

(30 euros TTC) par facture acquittée

Encaissement des loyers 10% TTC du

montant des loyers encaissés

Procuration Rédaction d'une procuration sous seing privé à l'effet d'intervenir à un acte de la succession : 50 euros HT (60 euros TTC)

Compte de répartition Entre les héritiers des sommes issues d'une succession :
0,6 % TTC des sommes réparties

Déblocage assurance-vie du capital décès avec un minimum de 250 euros HT (300 euros TTC)	0,5 % TTC
Virement bancaire compte ouvert auprès d'un établissement situé hors de France : 100 euros HT (120 euros TTC) par virement opéré	Vers un
Déclaration d'option du conjoint survivant (360 euros TTC) hors frais de copies et de droit d'enregistrement	300 euros HT
Acceptation à concurrence de l'actif net. (960 euros TTC)	800 euros HT
Renonciation à succession (360 euros TTC)	300 euros HT
Convention de quasi-usufruit	Sur devis
Mise à jour des statuts après décès HT (1 800 euros TTC)	1500 euros

Droit immobilier

Cession de parts de société civile immobilière

V. cession de parts sociales droit des affaires

Collecte des pièces en vue de l'établissement d'une promesse de vente

Demande de pièces dite ALUR pour la préparation de la promesse de vente : règlement de copropriété, modificatifs, PV AG, pré-état daté syndic, carnet d'entretien 150 euros HT (180 euros TTC).

Promesse unilatérale de vente

Établissement de la promesse de vente et réception du rendez-vous : 250 euros HT (300 euros TTC)

Établissement d'une procuration : 83 euros HT (100 euros TTC)

Établissement d'une procuration et représentation du client : nous consulter

Établissement d'un avenant à une promesse de vente 125 euros HT (150 euros TTC).

Établissement d'une convention annexe à la promesse de vente : 125 euros HT (150 euros TTC)

Analyse d'un bail contenu dans une promesse de vente et rédaction éventuelle d'un avenant : 200 euros HT (240 euros TTC)

Compromis de vente

Établissement de la promesse de vente et réception du rendez-vous : 250 euros HT (300 euros TTC)

Établissement d'une procuration : 83 euros HT (100 euros TTC)

Établissement d'une procuration et représentation du client : nous consulter

Établissement d'un avenant à une promesse de vente 125 euros HT (150 euros TTC).

Établissement d'une convention annexe à la promesse de vente : 125 euros HT (150 euros TTC)

Analyse d'un bail contenu dans une promesse de vente et rédaction éventuelle d'un avenant : 200 euros HT (240 euros TTC)

Remboursement de prêts

Demande de décompte de remboursement anticipé d'un prêt autre qu'hypothécaire : 50 euros HT (60 euros TTC)

Remboursement de prêt autre qu'hypothécaire : 50 euros HT (60 euros TTC)

Signature d'un ordre irrévocable

(120 euros TTC)

100 euros HT

Droit des affaires

Bail commercial

Rédaction du bail initial 1 mois de loyer hors taxe avec un plancher de 600 euros HT (720 euros TTC)

Renouvellement du bail 1/2 mois de loyer hors taxe avec un plancher de 300 euros (360 euros TTC)

Cession de fonds de commerce et cession de bail

3% HT du prix de cession qui se décompose de la manière suivante : 1,5% HT lors de la conclusion de l'avant-contrat et 1,5% lors de la signature du contrat de vente avec un plancher de 2 000 euros HT (2400 euros TTC), moitié lors de l'avant-contrat et moitié lors de la signature de la vente

Cession de bail commercial

que pour la cession de fonds de commerce

Même tarif

Cession de parts sociales

4% HT du prix de cession qui se décompose de la manière suivante : 1,5% HT lors de la conclusion de l'avant-contrat et 1,5% lors de la signature du contrat de vente avec un plancher de 2 000 euros HT (2400 euros TTC), moitié lors de l'avant-contrat et moitié lors de la signature de la vente

Rédaction de statuts de société

HT (2400 euros TTC)

2 000 euros

Mise à jour des statuts de société après décès

HT (1 800 euros TTC)

1 500 euros

Autres Prestations

Interrogation de la base bien

HT (120 euros TTC) par interrogation

100 euros

Interrogation de la base bien

(360 euros TTC)

300 euros HT

Certification de signature

(240 TTC) par signature et par document

200 euros HT